

REUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL

(Articles 2121-10, L 2121-11, L 2121-12 du C.G.

Des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal se réunira, le **24 Février 2026**

A 18 heures 30, à la Mairie (salle du Conseil)

Affiché, le 18 Février 2026

Session _____ ordinaire

Convocation

ORDRE DU JOUR :

I - Approbation du procès-verbal de la séance du 15/12/2025

II – Finances

- 1) Reprise anticipée des résultats 2025
 - a) Commune
 - b) Port de Morin
- 2) Vote des taux d'imposition 2026
- 3) Approbation des Budgets Primitifs 2026 avec reprise anticipée des résultats 2025
 - a) Commune
 - b) Port de Morin

- 4) Prise en charge du voyage scolaire 2026 (classe de neige)

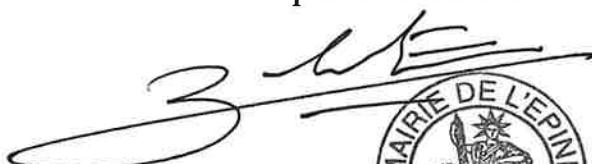
III - Gestion Communale

- 1) Validation du choix de l'entreprise pour le dragage de l'entrée du Port de Morin
- 2) Convention de maîtrise d'œuvre : travaux de requalification de la voirie existante rue de la Martinière et de l'Abbé Raymond
- 3) Validation de la convention SYDEV pour l'attribution d'une subvention pour la rénovation énergétique de l'école publique

IV – Informations

- 1) Délégations du conseil Municipal au Maire

Le Maire,
Dominique CHANTOIN



The logo of the Mairie de l'Épine, featuring a circular design with a star at the top, a building in the center, and the text "MAIRIE DE L'ÉPINE" and "85740" around the bottom.